



Déclaration préalable Comité Social et Economique de l'Etablissement DOGSE 11 mai 2021

Lors de la négociation salariale du 5 mai 2021, FOCom a réitéré sa revendication d'un 13ème mois pour tous, soit l'équivalent de 8,33% d'augmentation. Cette revendication, qui engloberait les mesures seuils et les mesures de début de carrière, répondrait également à une nécessité de collectif et de simplification.

En réponses aux différentes demandes des négociateurs, la direction a annoncé des premières propositions parfaitement indécentes :

- 230€ annuels d'augmentation pour les salariés contractuels non cadres, aucune augmentation collective minimale pour les fonctionnaires non cadres ainsi que les cadres,
- Un budget reconnaissance insuffisant à 0,5% et intégrant la mobilité, qui n'est ni une compétence, ni une qualification,
- zéro budget pour les 22.000 salariés non promus depuis plus de 10 ans.

L'ensemble des organisations syndicales ont manifesté leur mécontentement, en suspendant la séance et en demandant à la direction de revoir sa copie salariale.

Sacré décalage avec la réalité économique d'Orange, qui a enregistré une année 2020 au-delà des espérances, compte tenu du contexte pandémique.

En effet, Orange doit ses excellents résultats économiques à l'implication sans faille de ses équipes.

FOCom rappelle que ce sont les salariés d'Orange, conscients du rôle essentiel de l'entreprise et de la nécessité d'assurer la continuité de service, qui se sont fortement mobilisés pour répondre aux nombreuses sollicitations, notamment auprès des publics prioritaires. Contrairement à 2020, l'entreprise ne doit pas rester indifférente à la négociation salariale 2021.

FOCom négociera sans relâche, afin d'obtenir une reconnaissance à la hauteur de l'investissement et du professionnalisme des salariés.

FO revendique le versement de la prime « Macron 2021 » à tous les salariés qui ont continué de travailler pendant la crise sanitaire COVID-19, compte tenu de leur investissement exceptionnel tout au long de l'année écoulée.

La ministre du Travail a fait part de son intention de pérenniser la faculté d'imposer 6 jours de congés aux salariés. Pire, elle envisage de l'allonger à 8 jours avec un délai de prévenance

réduit à un seul jour et de faire figurer cette disposition dans le projet de loi relatif à la sortie de crise sanitaire. FO a fait connaître son opposition à une telle mesure qui serait injuste et stigmatisante et rappelle que l'ordonnance de mars 2020 conditionnait cette faculté à l'adoption d'un accord d'entreprise.

La formation : d'année en année, les délégations vous alertent sur les conséquences des formations E-Learning. Non seulement vous n'en tenez pas compte, mais vous augmentez le taux de formations distentielles, au détriment des formations présentielles.

La délégation FO vous alerte sur des besoins urgents de formation pour les managers, compte tenu des transformations incessantes que vous décidez pour notre entreprise, sans vous assurer que le nécessaire sera fait sur le terrain pour que tout le monde soit opérationnel le jour J.

Nous profitons de l'arrivée de notre nouvelle Directrice, Mme Heringer, pour l'alerter sur des points de fonctionnement de nos instances :

- merci de ne pas faire chevaucher les CSE avec les CSEC
- merci de ne pas faire chevaucher les CSSCT avec les CSE

En effet, malgré nos alertes précédentes, certains présidents de CSSCT, seuls décideurs des dates de réunions, continuent de ne pas tenir compte de nos dates de CSE.

La fin du discours de présentation de la nouvelle Présidente de notre CSE préfigurait d'une belle entrée en matière. Elle nous dit : "*Et parce que comme manager, j'ai toujours mis l'humain au centre de mes actions, je m'attacherai à développer le bien-être au travail de chacun, si important dans le contexte que nous connaissons, et à faire vivre la collaboration entre les équipes, clé de notre réussite collective.*"

Ça tombe bien car, pour FOCom aussi, l'humain est au centre. Par conséquent, nous devrions bien nous entendre.